

---

## PROCÈS-VERBAL

Première séance du Comité de parents  
Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud  
Année scolaire 2020-2021

---

Lundi 21 septembre 2020 à 18 h 30 pour les nouveaux membres  
et 19 h pour les membres qui sont de retour par TEAMS uniquement

### Écoles présentes :

District 1	District 2	District 3	District 4	District 5
Provencher Morissette Aux Quatre-Vents des Méandres	de la Marelle Plein-Soleil de l'Étincelle Sec. de Saint-Charles	Belle-Vue des Échos-de-la-Forêt du Bon-Vent du Tremplin de l'Éveil Sec. de Saint-Damien de la Colline / de Sainte-Apolline Chanoine-Ferland / de Saint-Just Sec. de Saint-Paul	Notre-Dame-de- L'Assomption/de la Francoière des Tilleuls Saint-Thomas Beaubien Saint-Nicolas Saint-Pie-X Sec. Louis-Jacques- Casault	Saint-François Xavier Saint-Jean Aubert-De Gaspé de Saint-Cyrille Jeanne-De Chantal Sec. Bon Pasteur de Sainte-Félicité des Hauts-Sommets Sec. de la Rencontre

1

#### 1. Accueil, mot de bienvenue et vérification du quorum

18h30 – M. Pierre Côté et M<sup>me</sup> Jessy Coulombe, présidente 2019-2020, expliquent le fonctionnement du comité de parents aux nouveaux membres. Par la suite, ils souhaitent la bienvenue à tous et il y a validation du quorum par la prise de présences. Isabelle Duchesne sera secrétaire pour cette rencontre.

#### 2. Présentation des représentants – au choix

Fait pendant les présences.

#### 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M<sup>me</sup> Jessy Coulombe fait la lecture de l'ordre du jour et M. Pierre Côté ajoute les deux points suivants :

11.1 Prêt pour les portables.

11.2 Accompagnement pour TEAMS.

L'adoption d'ajout est proposée par M<sup>me</sup> Geneviève Boucher et appuyée par M. Sylvain Jacques.

#### 4. Dispense de lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 15 juin 2020

Quelques coquilles sont corrigées au document.

L'adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2020 est proposée par M<sup>me</sup> Cindy Auger et appuyée par M<sup>me</sup> Émilie Boulet.

## **5. Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique – changement de gouvernance**

- Présentation d'un document explicatif, PowerPoint, par M. Pierre Côté.
- Date importante pour les élections scolaires : 5 octobre 2020.
- Susciter l'intérêt des gens de la communauté pour s'impliquer en tant que membre de la communauté au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.
- Formation obligatoire pour le conseil d'administration : le samedi, 17 octobre 2020 10 h.
- Première rencontre officielle le 20 octobre 2020.

## **6. Qu'est-ce qu'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire?**

### **6.1 Fonctions et pouvoirs du conseil d'administration (2.6 Règles de régie interne)**

- Voir document: Règles de régie interne modifiées mai 2020.
- Modalité de désignation des membres parents au conseil d'administration.  
M. Pierre Côté doit valider deux informations en ce qui concerne la votation (substituts et délégué de plus d'un établissement).

### **6.2 Mandat des administrateurs parents**

- Discuté au point 6.1.

### **6.3 Conditions requises et éligibilité**

- Discuté au point 6.1.

### **6.4 Calendrier prévu des rencontres et formation obligatoire (annexe 2 des règles)**

- Il y a huit rencontres régulières prévues au calendrier pour l'année scolaire 2020-2021 soit : le 20 octobre 2020, le 24 novembre 2020, le 26 janvier 2021, le 23 février 2021, le 23 mars 2021, le 27 avril 2021, le 25 mai 2021 et le 22 juin 2021.
- Les rencontres du conseil d'administration seront publiques. À ces rencontres, s'ajouteront quelques rencontres pour la mise en place du conseil d'administration le 6 octobre 2020, le 8 octobre 2020 et le 13 octobre 2020. L'accueil et la formation des nouveaux membres se feront le samedi, 17 octobre 2020 à compter de 10 h.
- À une question, M. Pierre Côté mentionne que les rencontres sont publiques et que les membres du conseil d'administration devront adopter leurs règles de régie interne. Selon notre historique, il y avait possibilité pour un membre du conseil des commissaires d'assister à la rencontre à distance. Les heures des rencontres sont à confirmer avec les membres du conseil d'administration.

### **6.5 Modalités d'élection des administrateurs parents**

- Voir document: Règles de régie interne modifiées mai 2020.

## 6.6 Formulaire pour mise en candidature

- Voir document: Règles de régie interne modifiées mai 2020.

## 6.7 Compensation financière

- Le montant de la compensation n'est pas encore déterminé par le ministre.

## 7. Plateforme SimpleVote pour les élections

- Pour garder la confidentialité des votes, M. Pierre Côté propose la plateforme « SimpleVote ». Les membres du comité de parents seront sur la liste des électeurs et voteront sur la plateforme en ligne. La plateforme est facile d'utilisation et le vote est disponible qu'une seule fois pour éliminer le double vote. Une fois le choix du vote fait, il y a confirmation de sélection pour limiter les erreurs.
- Considérant la plateforme électronique, M. Pierre Côté précise qu'un scrutateur ne sera pas nécessaire.
- L'adoption de cette plateforme est acceptée à l'unanimité.

## 8. Élection du président et scrutateur (au besoin)

- M. Pierre Côté, étant la seule personne externe au processus de votation et ne présentant pas sa candidature, se propose à titre de président d'élection.
- M. Pierre Côté est donc appuyé par M<sup>me</sup> Jessy Coulombe et appuyé par M<sup>me</sup> Brigitte Talbot et M<sup>me</sup> Rachel Larouche.

## 9. Intervention du directeur général adjoint

Questions des parents à l'intention du directeur général adjoint M. Pierre Côté

- Il est préférable de recevoir les questions à l'avance pour être en mesure de répondre le plus adéquatement possible.
- Suite à une demande, M. Pierre Côté déposera la liste des parents du comité de parents (écoles et noms) dans les documents TEAMS et par courriel.
- Des questions concernent l'enseignement à distance. M. Pierre Côté mentionne que l'enseignement à distance est coordonné par le centre administratif pour une absence prolongée. Pour les courtes absences, des outils sont mis à la disposition des enseignants, mais les modalités sont déterminées plus localement dans les établissements.
- On manifeste de l'inquiétude pour le temps d'enseignement dû à la désinfection. M. Pierre Côté indique qu'il est possible, considérant les opérations de désinfection, qu'il y

ait parfois de petites pertes de temps d'enseignement. Toutefois, s'il y a une problématique, M. Pierre Côté offre sa disponibilité afin d'aborder la question.

- Concernant une question sur les communications, M. Pierre Côté précise que les communications proviennent du ministère de l'Éducation ou de la Santé publique selon l'information à véhiculer.
- On questionne comment s'applique la nouvelle règle des trois bulles. M. Pierre Côté mentionne que le principe des bulles est mis en place afin de limiter les contacts et de retracer plus rapidement les enfants touchés par la COVID-19. Cette règle permet aux élèves de vivre certaines activités parascolaires et permet les cours à options au secondaire.
- On demande ce que le CSSCS s'attend des parents. M. Pierre Côté mentionne qu'il est bon de faire un rappel, autant envers les parents que les enfants, des règles sanitaires et d'éviter les contacts rapprochés dans le but d'éviter la fermeture de classes et d'écoles.
- On demande pourquoi les normes ne sont pas les mêmes dans toutes les écoles. M. Pierre Côté spécifie qu'il y a eu beaucoup de temps et d'énergie déployés afin de préparer l'entrée scolaire. Les règles sanitaires changent en cours de route et plusieurs adaptations sont nécessaires. Un parent aborde l'exemple de l'utilisation du four à micro-ondes. M. Pierre Côté précise que l'encadrement est clair. S'il y a utilisation du four à micro-ondes, on doit avoir les effectifs pour assurer la désinfection entre les usages et le temps nécessaire. Selon les établissements, il est possible ou non de le faire. La direction peut expliquer les contraintes aux parents.

## 10. Lecture de la correspondance

- Mme Jessy Coulombe mentionne que la première rencontre du conseil général est ce vendredi 25 septembre 2020 et qu'il y a une journée de formation le 26 septembre 2020. Elle sera présente à cette formation. Il reste encore de la place pour la formation en ligne et cette formation est payée par le comité de parents. Il suffit de s'inscrire via le site de la fédération.

## 11. Autre(s) sujet(s)

### 11.1 Prêt pour le portable.

- M. Pierre Côté mentionne qu'il est possible de se procurer un portable pour les rencontres de parents. Il suffit de lui envoyer un courriel et le portable sera expédié par courrier interne directement à l'école de l'enfant.

### 11.2 Accompagnement pour TEAMS

- Il est possible de faire la demande pour avoir de l'aide avant la prochaine rencontre. Un parent mentionne que le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud offre déjà cette option-là. M. Pierre Côté va envoyer de nouveau le courriel contenant cette information.

### 12.Date et lieu de la prochaine séance : lundi 5 octobre 2020 (élections)

- Il est possible de déposer sa candidature dès ce soir. Il y aura présentation, de 2 à 5 minutes, des candidatures proposées lors de cette rencontre. M. Pierre Côté va envoyer les dates des comités de parents par courriel.

5

### 13.Levée de la séance

Proposée à 21h20 par M<sup>me</sup> Cindy Auger et appuyée par M<sup>me</sup> Mélanie Desrosiers.

---

Jessy Coulombe, présidente

---

Isabelle Duchesne, secrétaire